APPEL A PROJETS
PASSEURS D'IMAGES 2027

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 19 JANVIER 2027

Coordination Passeurs d'images Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
INSTITUT DE L'IMAGE, Pôle régional d'éducation aux images
Cité du Livre - 8/10, rue des Allumettes - 13100 AIX EN PROVENCE
www.institut-image.org I www.pole-images-region-sud.org

Contact : Émilie Allais, coordination générale des actions pédagogiques
pole.instimag@orange.fr I 04 42 26 81 82

L'INSTITUT DE L'IMAGE, coordination régionale du dispositif, vous accompagne dans la mise en place de vos projets.

SOMMAIRE

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES	P3
LA COORDINATION RÉGIONALE	P3
QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?	P4
CRITÈRES DE SÉLECTION DU FINANCEMENT DES PROJETS	P4
COMMENT CANDIDATER ?	P4
CALENDRIER	P5
APPEL A PROJET	P6

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

Passeurs d'images est un **dispositif national** d'éducation aux images créé en 1991 (sous le nom d'Un été au ciné) par le **Ministère de la Culture** et le **CNC** et coordonné au niveau national par l'association **L'Archipel des Lucioles**. Il s'adresse en priorité aux **jeunes éloignés des pratiques culturelles** pour des raisons sociales, économiques et/ou géographiques. Chaque projet doit associer deux axes complémentaires : **le voir et le faire**, la diffusion et la pratique, une séance de cinéma et un atelier.

Il consiste en la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'**éducation aux images** pour développer **l'esprit critique** face aux images, susciter la curiosité et le goût pour le **cinéma** et encourager la créativité par la **découverte artistique** et la pratique de l'image.

Les projets doivent être construits en lien étroit avec la **coordination régionale** et les **acteurs de terrain**, issus du champ de la jeunesse, de la culture et du social et s'adapter aux spécificités de chaque territoire pour être au plus proche des publics. Les acteurs de la **politique de la ville** peuvent s'inscrire dans le projet, de même que les **territoires ruraux**.

Les structures qui décident d'associer des **séances en plein air** à leur projet doivent **obligatoirement** choisir les films dans le **Catalogue national**, constitué par la **Commission plein air Passeurs d'images**, composée des coordinations régionales et de la coordination nationale.

Le dispositif Passeurs d'image en **Provence Alpes-Côte d'Azur** est soutenu par la **DRAC** et la **Région Sud**. > Découvrez ici **le Protocole d'accord interministériel relatif au dispostif de 2009.**

LA COORDINATION RÉGIONALE

L'**Institut de l'Image** a été nommé par la **DRAC** pour assurer la coordination régionale du dispositif. Garante de l'organisation globale du dispositif, son rôle est d'accompagner et d'orienter les porteurs de projets **en amont** du dépôt de leur projet et tout au long de leur déroulé.

Il est donc indispensable de prendre contact avec celle-ci avant et après toute candidature.

Chaque année, la coordination régionale organise une **rencontre régionale** à destination des porteurs des projets. Ce rendez-vous annuel est indispensable pour rendre compte de la **dynamique régionale** et échanger sur les **problématiques** propres aux projets développés dans le cadre de Passeurs d'images. Chaque porteur de projet retenu par le Comité de Pilotage doit donc **s'engager** à y participer.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toute structure (**publique ou associative, audiovisuelle, culturelle, sociale et médico-sociale ou de jeunesse**) désireuse de mener un projet autour du cinéma et des images au sens large, à destination des jeunes habitants de son territoire ou d'un public ciblé, en dehors du temps scolaire.

Exemples : salle de cinéma, centre culturel, festival, médiathèque, maison de quartier, CAJ, espace jeunesse, MJC, fédération d'éducation populaire, association d'utilité sociale, hôpital...

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets doivent associer une dimension culturelle et artistique à une dimension éducative, sociale et citoyenne et prendre en compte les axes suivants :

- Impliquer, au minimum, un **acteur de la jeunesse** ou du secteur **médico-social,** une **salle de cinéma** et un **artiste** ou **professionnel de l'image et du son** ;
- S'adresser en priorité aux **jeunes entre 12 et 25 ans** dont l'accès à la pratique culturelle est rendue difficile, pour des raisons sociales, économiques et géographiques ;
- Etre mis en place dans des **quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** ou en **zones rurales**;
- Associer des **ateliers** de pratiques ou de programmation à des découvertes de **films** en salle de cinéma ou en plein air ;
- Impliquer les **salles de cinéma de proximité** ;
- Viser la **pérennisation** des projets.

> **Retrouvez ici les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) de notre région**.

> Les projets retenus devront faire apparaître les logos du dispositif, des deux financeurs et de la coordination régionale (**Passeurs d'images**, **DRAC**, **Région Sud** et **Institut de l'image**) sur les génériques des films d'ateliers ainsi que sur toute autre **communication** relative aux projets.

FINANCEMENT

Le financement apporté par le dispositif Passeurs d'images ne pourra dépasser **60%** du budget global du projet et devra être essentiellement fléché sur le projet Passeurs d'images. La somme sera déterminée par le comité de pilotage au regard du nombre de candidatures et de la qualité des projets. Seront privilégiés les projets mettant en place un **partenariat renforcé** entre les différents acteurs du projet.
Chaque projet devra associer au moins un autre financeur (hors DRAC) : **Villes, Communautés de communes, Région, Caisse d'allocations familiales, Contrats de Villes et Contrats de ruralité, Ville-Vie-Vacances (VVV), Fonds interministériels et prévention de la délinquance (FIPD), Mécénat** ... En cas d'attribution financière inférieure à celle sollicitée, il faudra fournir à la coordination régionale un nouveau budget mis à jour.

COMMENT CANDIDATER

> Avant tout dépôt de dossier, il est **obligatoire** de prendre contact avec l'**Institut de l'image** pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet et la constitution de votre dossier.

Contact : **Emilie Allais**, coordinatrice régionale Passeurs d'images
pole.instimag@orange.fr / 04 42 26 81 82 / 06 62 92 00 35

> Vous devez ensuite envoyer votre dossier de candidature, à la coordination régionale avec le formulaire joint et les pièces complémentaires.

> Date limite de dépôt des projets : **19 janvier 2027**.

> Les dossiers seront ensuite examinés en comité de pilotage, en **février 2027**, composé par la DRAC, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de l'image et des représentants d'autres institutions régionales (Conseils Départementaux, Villes, Communauté de Communes, etc.)

> Vous recevrez ensuite la réponse à votre candidature par mail en **mars 2027**.

PIÈCES A FOURNIR

FICHE PROJET
NOTE D'INTENTION RÉDIGÉE PAR LES INTERVENANTS
CV DES INTERVENANTS

CONSEILS POUR REMPLIR LE DOSSIER

LIMITER LE TEXTE A LA TAILLE DES CADRES, NE PAS DEPASSER
EXPORTER SEULEMENT LES PAGES DU PROJET, APRES LA PAGE 6
NOMMER VOS PROJETS : DEPARTEMENT_STRUCTURE_PI2027
INSERER SI POSSIBLE LES CV DANS LE MÊME DOCUMENT

CALENDRIER

12 NOVEMBRE 2026	**LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS**
NOV / DEC 2026	**ELABORATION DU PROJET AVEC LA COORDINATION**
19 JANVIER 2027	**DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS**
DEBUT MARS 2027	**COMITÉ DE PILOTAGE ET ARBITRAGES FINANCIERS**
FIN MARS 2027	**DÉCISION TRANSMISE AUX PORTEURS DES PROJETS**
AVRIL / DECEMBRE 2026	**MISE EN PLACE DES PROJETS**
JUIN 2027	**RENCONTRE RÉGIONALE PASSEURS D'IMAGES**
DÉCEMBRE 2027	**RETOUR DES BILANS**

FICHE PROJET

POUR REMPLIR LE DOCUMENT, MERCI DE LIMITER LE TEXTE A LA TAILLE DES CADRES.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

INTITULE DU PROJET

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE (1500 SIGNES MAX)

PRÉSENTER LE PROJET DANS SON CONTEXTE GLOBAL, SANS LE LIMITER A L'ATELIER, EXPLICITER LES LIENS ENTRE LES PARTENAIRES : LA STRUCTURE D'ACCUEIL, LES JEUNES, LE CINÉMA ET LES INTERVENANTS.

PARTENAIRES SOCIO - CULTURELS

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE

PUBLIC VISE

NOMBRE

TRANCHE D'AGE

TERRITOIRE CONCERNE

MILIEU RURAL QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

SI OUI, NOM DU OU DES QPV :

FICHE PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Nom
Statut juridique :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
N° siret :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :
Présentation :

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE (SI PAS STRUCTURE PORTEUSE)

Nom :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :

SALLE DE CINÉMA PARTENAIRE II (FACULTATIF)

Nom :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :

PRESTATAIRE CINÉMA EN PLEIN AIR (FACULTATIF)

Nom :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
Représenté par en sa qualité de

FICHE PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

PARTENAIRE SOCIO-CULTUREL (SI PAS STRUCTURE PORTEUSE)

Nom :
Statut juridique :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
N° siret :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :
Présentation :

AUTRE PARTENAIRE I (FACULTATIF)

Nom :
Statut juridique :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
N° siret :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :
Présentation :

AUTRE PARTENAIRE II (FACULTATIF)

Nom
Statut juridique :
Adresse
Mail :
Téléphone :
N° siret :
Représenté par en sa qualité de
Mail :
Téléphone :
Présentation :

FICHE PROJET

PRÉSENTATION DU PROJET

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ

PRESENTER LE PROJET DANS SON CONTEXTE GLOBAL : ORIGINES, PUBLIC, INTERÊT DES PARTENAIRES.

FICHE PROJET

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA PÉRENNISATION DU PROJET

OBJECTIFS ET ENJEUX DU PROJET

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES ETAPES DU PROJET

RESTITUTION ET VALORISATION DE L'ACTION ENVISAGEE

FICHE PROJET

DÉCRIRE LES FORMES DE COLLABORATION AVEC LA SALLE DE CINEMA

PRECISER SI SEANCE(S) DE CINEMA PUBLIQUE(S) OU ORGANISEE(S) SPECIALEMENT POUR LE PROJET HORS SEANCES DE RESTITUTION SAUF SI ELLES SONT ACCOMPAGNEES PAR UNE AUTRE PROJECTION.

NOM ET PRÉSENTATION DES INTERVENANTS ARTISTIQUES

JOINDRE LE(S) CV(S)

NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTION ET TAUX HORAIRE

FICHE PROJET

FINANCEMENT

REMPLIR EGALEMENT LE BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ EN PAGE 9.

FINANCEMENT PASSEURS D'IMAGES SOLLICITE

AUTRES FINANCEMENTS (HORS DRAC ET REGION SUD)

PRÉCISER LES DIFFÉRENTES SOURCES DE FINANCEMENTS.

BUDGET GLOBAL DU PROJET

NOTE D’INTENTION DES INTERVENANTS ARTISTIQUES

PARTIE DIFFERENTE DU PROJET DETAILLÉ, PLUS AXÉE SUR LA PARTIE ARTISTIQUE DE L’ATELIER.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

PASSEURS D'IMAGES EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Nom du projet				
Nom de la structure porteuse du projet				
Département				
I ARTISTES INTERVENANTS				
Rémunérations charges comprises				
NOMS DES INTERVENANTS	nbre heures	taux horaire		
			Sous-total	
II FRAIS TECHNIQUES				
Location de matériel				
Fournitures Spécifiques (cartes SD, films,				
Autres locations (préciser)				
			Sous-total	
III SEANCES DE CINEMA				
Location copie (salle de cinéma)				
Entrées cinéma		nbre ticket	prix unité	
Prestation plein air				
			Sous-total	
IV COORDINATION (10% TOTAL)				
Missions / réceptions				
Administration				
Autres (précisez)				
			Sous-total	
TOTAL DEPENSES				
RECETTES				
I SUBVENTIONS AFFECTEES				
	Acquis	**En Cours**	**Date**	
Etat				
Ville				
Conseil Départemental				
Communauté de Communes				
VVV				
CGET				
Jeunesse et Sport				
Crédits européens				
Autres (préciser)				
			Sous-total	
II PASSEURS D'IMAGES				
Demande 2027				
			Sous-total	
TOTAL RECETTES				